

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/06/2025

Présents : Patrick BÖHLE, Alain CLAUZIER, Thérèse COULON, François GINESTET, Philippe LEROY, Robert NALPAS, Gloria TROMBETTA, Nicolas VANEL

Absents excusés : Jacqueline BABIN

La séance est ouverte à 18h30, Nicolas VANEL est désigné secrétaire de séance : 7 voix pour (Patrick BÖHLE, Alain CLAUZIER, François GINESTET, Philippe LEROY, Robert NALPAS, Gloria TROMBETTA, Nicolas VANEL), 1 voix contre (Thérèse COULON).

Validation du CR du Conseil Municipal du 03/04/2025

Thérèse COULON souhaite que le nom des conseillers s'abstenant ou s'opposant lors d'un vote ne soit pas mentionné dans les CR des conseils municipaux pour éviter toute stigmatisation. Une discussion a lieu entre tous les conseillers municipaux. La question de la transparence des votes vis-à-vis des électeurs est posée. Il est proposé d'ajouter tous les noms pour les différents votes : Pour, Contre, Abstention. Cette proposition est soumise au vote : 7 voix pour (Patrick BÖHLE, Alain CLAUZIER, François GINESTET, Philippe LEROY, Robert NALPAS, Gloria TROMBETTA, Nicolas VANEL), 1 voix contre (Thérèse COULON).

Le CR du Conseil Municipal du 03/04/2025 est ensuite soumis au vote : 7 voix pour (Patrick BÖHLE, Alain CLAUZIER, François GINESTET, Philippe LEROY, Robert NALPAS, Gloria TROMBETTA, Nicolas VANEL), 1 voix contre (Thérèse COULON).

Délibération pour l'harmonisation de la signalétique

Dans le cadre de l'harmonisation de la signalétique sur la commune, une subvention de 50% est allouée par le PNR des Monts d'Ardèche. Sont notamment concernées les signalétiques indiquant les gîtes et l'extinction de l'éclairage la nuit.

Cette délibération pour valider la demande de subvention de 50% allouée par le PNR des Monts d'Ardèche est mise au vote : 8 voix pour (unanimité).

Eglise de Jaunac

Le plancher de l'Eglise Jaunac présente plusieurs signes d'affaissements. Une réflexion devra être engagée sur les actions à mettre en œuvre pour remettre en état le plancher :

- Réparation provisoire, avec par exemple la mise en œuvre d'un chantier citoyen ;
- Réparation à l'identique ;
- Réparation avec d'autres procédés : dalle, carrelage...

Goudronnage route de Brion

Un rappel des opérations de goudronnage de la route de Brion est fait par Monsieur le Maire. Les travaux de goudronnage sur la route de Brion devant débuter courant juillet.

Enfouissement des réseaux secs

Un état des lieux du projet d'enfouissement des réseaux secs sur la commune de Jaunac est fait par Monsieur le Maire :

- Les signatures des conventions avec les différents propriétaires sont en cours : validation des plans avec notamment l'emplacement des coffrets ;
- Début des travaux prévu pour la fin d'année 2025

Actualités juridiques

Pour rappel, les recours des familles Boulon et Coulon ont été rejetés en mars 2025 par le tribunal administratif de Lyon et ils ont été condamnés à indemniser la mairie à hauteur de 1 000 €.

Les familles Boulon et Coulon ont fait appel de cette décision en avril 2025. La mairie de Jaunac a sollicité un avocat dans le cadre de cet appel pour défendre ces intérêts pour un coût estimé à 1 250 €.

Questions diverses

- Plusieurs entreprises ont été consultées pour intervenir avec une épaveuse dans le cadre de l'entretien des abords des voiries communales. La commune est en attente des devis ;
- Partie basse de Malafosse : des arbres vont être plantés à l'automne sur cet espace visant accueillir une aire de pique-nique. A ce sujet, l'entreprise Freddy Espace Vert et Alain CLAUZIER ont procédé au renforcement des tables de pique-nique et à leur repositionnement ;
- Règles d'entretien des abords des routes avec notamment l'élagage des arbres par les propriétaires riverains : un rappel des règles en la matière sera fait sur le site internet de la commune ;
- Comme les années précédentes, M. le Maire fait part de son intention de déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Atout ruralité » pour les travaux de goudronnage et de déneigement en 2025. Cette délibération est mise au vote : 8 voix pour (unanimité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.